

tenue sous la présidence de Madame CORNELOUP, assisté(e)
de Monsieur HUCHOT et Madame COUEGNAT, Conseillers
En présence de Madame GAVALDA, Rapporteuse publique
Madame JUNON, Greffière

11 heures 45

01)	DOSSIER N° 2406204	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté préfectoral du 06/09/2024 portant refus de renouvellement d'une carte de résident		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur x	Maître SOW Youssouf (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES	
02)	DOSSIER N° 2601373	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire Annulation de la décision d' OQTF sans délai en date du 1er février 2025 en tant qu'elle fixe une IRTF de deux ans et un signalement aux fins de non admission dans le fichier SCHENGEN à un ressortissant Algérien		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur x	Monsieur x
Défendeur	PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES	
03)	DOSSIER N° 2601761	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire Annulation de la décision portant refus de séjour conjoint de français et OQTF à un ressortissant Marocain		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur x	Maître CISSE Sanoussy (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	

11 heures 45

04)	DOSSIER N° 2601775	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire Annulation de la décision portant OQTF sans délai à une ressortissante Géorgienne

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame x	Maître ROSE Florence
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	

05)	DOSSIER N° 2601783	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire Annulation de la décision portant changement de statut en tant que salarié assorti d'une OQTF avec délai et d'une IRTF d'un an pour un ressortissant Marocain.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur x	CABINET D'AVOCATS MAZAS (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	

Arrêté le 18/08/2026
Le président du tribunal